



Table ronde Prévention & Sécurité du 6 MAI 2009

Déclaration SUD Ratp

Si la Table ronde consacrée à la prévention et à la sécurité est l'occasion de faire le point sur les actions réalisées pour prévenir et sécuriser les risques et leurs impacts sur nos réseaux, c'est aussi et avant tout pour SUD le moyen de rappeler la réalité de ces risques et de leurs impacts sur les agents et les usagers, par des faits plus que par des statistiques dont chacun s'accorde à dire quelles ne reflètent qu'une infime partie des phénomènes d'insécurité.

Ces derniers mois, quelques faits marquants sont venus étayer certaines de nos revendications, tant en matière de protection des personnels et usagers, qu'en termes de sécurisation du traitement des paquets abandonnés, mais également de respect de la destination des images provenant de la « vidéo protection ».

Le 11 février dernier, SUD alertait de la mauvaise gestion des colis suspects à la RATP, qui fait peser un risque grave pour la sécurité publique, sans oublier celle plus particulière des agents de l'entreprise. Nous avons d'ailleurs déjà dénoncé la désinvolture de l'entreprise à ce sujet, lors de la Table ronde sécurité du 24 avril 2007.

Est-il utile de rappeler ici le traitement plus qu'aléatoire des paquets abandonnés, qui devraient être considérés comme suspects dès lors que leur contenu n'est ni visible ni identifiable, mais qui sont ne appréhendés que comme de simples objets trouvés et font l'objet de déplacements ou d'ouvertures intempestives par quelques agents zélés, souvent encouragés par leur Direction, s'improvisant pour l'occasion en démineur avertis.

A l'exemple de la récente affaire de St Michel où, faute de formation et de consignes claires, un agent a procédé à l'ouverture d'une valise abandonnée qui s'est révélé contenir un produit volatile occasionnant son intoxication. Fort heureusement pour lui, il ne s'agissait pas de gaz Sarin...

On en oublierait presque le niveau de risque en vigueur imposé par le plan Vigipirate.

Sur ce point, et dans la continuité de notre constat de désaccord du 5 mars 2009 concernant « la mise en place d'une gestion claire des paquets abandonnés dans le strict respect des précautions imposées par le niveau de risque en vigueur », SUD ne peut que réitérer sa demande de mise en place d'une seule et même règle transversale, connue et reconnue par Tous, en espérant qu'elle soit appliquée pareillement.

A cet égard, la Note générale N°2007-24, signée du PDG lui-même, conférait un rôle centralisateur au département Sécurité en matière de traitement et d'intervention sur les paquets abandonnés, ce qui est très loin d'être le cas dans la réalité.

D'ailleurs nous avons pu constater que nombres de responsables de l'entreprise ne connaissaient même pas l'existence de la Note générale du PDG. Il faut dire que pour

certain, les contraintes de sécurité passent loin derrière celles de la production. Doit-on y voir un effet pervers des contrats d'objectifs...?

Plus récemment, le 6 mai 2009, SUD demandait des explications sur la présence d'une vidéo interne - extraite des caméras de surveillance de l'un de nos autobus - en libre diffusion sur internet, tout en exigeant des réponses tant sur la libre diffusion d'images qui ne devraient pas être rendues publiques, que sur les suites judiciaires qui auraient été données à l'agression du 7 décembre 2008, révélée par ces images.

Il faut dire que si ces images violentes ont bien été décrites dans un Compte Rendu de décembre 2009 de la Préfecture de police de Paris, concernant les affaires réalisées grâce à la Vidéo protection, contrairement à la synthèse des faits de la RATP qui s'était contentée de relater un simple vol de téléphone portable dans une voiture du N02.

De quoi rester circonspects face à la teneur des faits qui nous sont communiqués par la Direction, alimentant eux même le bilan de l'entreprise en matière de sécurité.

Quoi qu'il en soit, et sous le battage médiatique, notre PDG a annoncé avoir déposé plainte pour « détournement d'images » et « atteinte à l'image », avec une issue heureuse pour la RATP puisque les premiers éléments de l'enquête ont révélés une fuite des services de police.

Malgré tout, le 14 avril 2009, SUD interpellait à nouveau la Direction concernant l'utilisation des images de la vidéo protection, en demandant d'en restreindre le visionnage aux seuls services du département Sécurité de la RATP, au travers de personnes nommément habilitées, et à l'exclusion des responsables directs des agents, ce derniers devant être rassurés d'être « Vidéo protégés », et non inquiets d'être « Vidéo surveillé ».

A l'appui de cette demande, SUD affirme que ces images sont bien trop souvent détournées de leurs finalités, car visionnées par de multiples intervenants de la RATP - sous prétexte d'en vérifier le caractère exploitable - en deçà de toute demande d'extraction des services de police.

Voici encore un point qui mérite un ajustement réglementaire, avant d'en arriver à un réajustement judiciaire, suite à une dérive interne cette fois-ci.

Toujours dans le cadre de l'agression du 7 décembre 2008, mais plus généralement dans celui du contexte d'insécurité notoire de la région Ile de France, qui plus est à des heures où les forces de Police sont moins présentes mais où les délinquants eux, et plus particulièrement les bandes, sont omniprésents, SUD n'a cessé de revendiquer le renforcement des effectifs GPSR grande nuit, qui ont la lourde tâche de sécuriser l'ensemble de nos réseaux, qu'ils soient fermés au public où en exploitation, avec seulement 15 à 20 agents par nuit.

Après nous avoir écoutés en 2007, soit disant entendus en 2008, il est plus que temps de passer à l'acte en renforçant substantiellement, et sans artifices, les effectifs GPSR grande nuit dès 2009 !

Pour continuer sur ces problèmes d'insécurité, qui restent le quotidien de beaucoup d'agents de l'entreprise nous citerons quelques autres faits récents à l'appui de nos revendications.

En premier lieu la nouvelle agression d'une agent B1 de la ligne 4, le week-end de pâques, qui vient relancer la problématique des ouvertures de station à agent seul.

Ensuite, l'agression d'un conducteur de la Ligne A du RER, en gare de Chessy le 22 avril 2009, suivie de l'incident du 3 mai 2009 sur la même ligne où un fauteuil de bureau a été jeté du haut d'une passerelle sur la cabine de conduite d'un train en mouvement.

Nous continuerons avec l'incident du 22 mars 2009 à Bobigny où une bande de jeunes à motos à annexé la piste du T1, interrompant son exploitation pendant plus d'une heure, sans aucune intervention des services de police. Un bel exemple de l'impuissance publique là où le service public exige notre présence.

Enfin l'attaque d'un Bus de la ligne 303 le 28 avril 2009, beaucoup plus grave et inquiétante, avec plusieurs impacts de balle relevés sur l'autobus suite à un guet apens d'une bande cherchant à régler des comptes avec une autre bande présente à l'intérieur du Bus, sans heureusement faire de victimes.

Doit-on encore s'étonner de ces étranges voyageurs qui empruntent nos lignes armés de fusils pompe, de couteaux, de haches et autres battes de base-ball, et à qui on est censé demander un titre de transport ? Après les discours de certains Directeurs qui justifient les crachats comme faisant partis intégrante de nos métiers au contact du public, s'entendra t'on dire que les attaques à main armée font aussi partis des risques professionnels ?

Voilà un bref échantillon de notre réalité, celle du terrain.

Si les pouvoirs publics et politiques portent l'essentiel de la responsabilité face aux problèmes d'insécurité, la RATP doit aussi assumer les siennes par :

l'arrêt de la politique de productivité qui entraine une déshumanisation des réseaux, à l'image de la création du SCOR qui ne risque pas d'améliorer la situation d'insécurité
l'ouverture des gares et stations à 2 agents
la mise en place de dispositifs d'accompagnement des agents dans les zones sensibles, avec des équipes GPSR suffisamment dimensionnées aux heures où cela est nécessaire
l'interruption de toute exploitation dans les zones où il y a des risques potentiels, et pas seulement la déviation d'une ligne quand d'autres continuent à exploiter le même secteur
le traitement responsable, et conforme au niveau de risque en vigueur, des paquets abandonnés

La sécurité des personnels est la toute première responsabilité d'un employeur, et pour SUD, la continuité du service public passe d'abord par une garantie de sécurité pour les agents, mais aussi pour nos voyageurs !

Pour finir, et comme l'année précédente, nous dénonçons la politique de refus systématique de reconnaissance des Accidents du Travail par la CCAS, y compris dans le cadre d'agressions, et l'intervention directe de l'employeur dans ce processus.

Soutien et considération, voilà ce qui fait le plus cruellement défaut aux agents de notre entreprise !